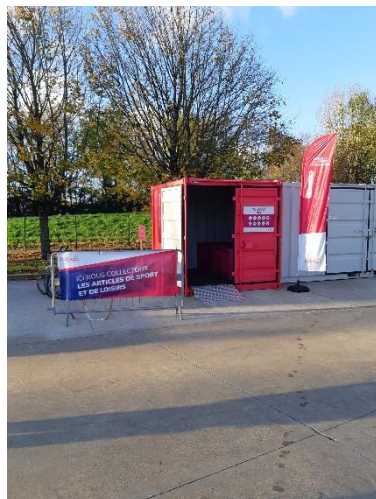


RAPPORT ANNUEL 2025

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS**





ÉDITO

Etienne Fouché
Vice-président
à la prévention et la
valorisation des déchets

La communauté de communes continue à déployer ses projets tels que définis dans son programme local de prévention des déchets (PLPDMA) adopté en 2021.

L'année 2025 a ainsi été ponctuée par la mise en place de nombreuses actions s'inscrivant dans la stratégie globale visant à limiter les déchets et mieux les valoriser :

La mise en place d'une collecte de cartons en point tri pour l'ensemble des habitants du territoire.

La valorisation des inertes.

La fin du déploiement de la gestion d'accès en centres de valorisation (déchèteries).

La mise en place d'un dispositif du réemploi et de réparation sur le territoire.

Le remaniement de la redevance spéciale.

La baisse de la production des ordures ménagères perdure affichant un résultat de - 17 % en 4 ans. Pour la 2ème année consécutive, la production des encombrants est également en diminution avec - 6 % entre 2024 et 2025.

Je tiens ainsi à remercier Gilles Chourré, Vice-Président à la politique déchets sortant, pour son engagement et les nombreux sujets portés qui ont permis d'atteindre ces objectifs.

Il nous faut cependant continuer tous ensemble nos efforts dans un contexte particulier et avec un budget contraint, tributaire de l'évolution des coûts de traitement qui ne cessent d'augmenter. La limitation de la production des déchets, par le réemploi par exemple, et l'augmentation du tri sont les seuls leviers que nous pouvons tous actionner afin de contenir les impacts.

L'élaboration du prochain PLPDMA a déjà débuté et va permettre à la communauté de communes de définir son plan d'actions de 2027 à 2033 et ainsi permettre d'achever la transformation initiée en 2023 : de la gestion des déchets à la gestion des ressources.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activités 2025.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE



SOMMAIRE

ENJEUX DE LA POLITIQUE DÉCHETS.....	3
FAITS MARQUANTS.....	4
PRÉSENTATION.....	5
PRÉVENTION DES DÉCHETS	
➤ Les objectifs.....	6
➤ Les résultats 2024.....	7
COLLECTE DES DMA	
➤ Les centres de valorisation.....	12
➤ Les collectes.....	12
➤ Les axes d'optimisation.....	13
➤ Les déchets de professionnels.....	14
➤ Les résultats.....	15
➤ Zoom sur les centres de valorisation.....	16
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	
➤ Focus centres de valorisation.....	18
➤ Focus sur les ISDI.....	19
➤ Focus sur les végétaux.....	20
➤ Collecte des encombrants.....	21
LE BILAN FINANCIER	
➤ Dépenses.....	22
➤ Recettes.....	24
➤ Le cout aidé.....	26
PERSPECTIVES ET ÉVOLUTIONS.....	27

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire

CSR : Combustible Solide de Récupération

DAE : Déchets d'activités économiques

DASRI : Déchets d'Activités Spécifiques à Risque Infectieux (seringue, piquant, tranchant ...)

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets ménagers spéciaux)

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (ordures ménagères + collecte sélective + les déchets de déchèteries)

DPGD : Direction de la Prévention et Gestion des Déchets

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

OMA : Ordures Ménagères et Collecte Sélective

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

SMITED : Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

RAPQS : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service publique d'élimination des déchets

RS : Redevance Spéciale

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TLC : Textile Linge de maison Chaussures (filère REP)

TVME : centre de Tri Valorisation Matière Energie (remplacement du TMB)

ENJEUX DE LA POLITIQUE DÉCHETS

De la gestion des déchets à la gestion des ressources

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE



Réglementaires



Conditions de travail
des agents
(hygiène et sécurité)



Objectifs de réduction des
déchets et de valorisation



Normes de fonctionnement des
installations et notamment les
centres de valorisation et ISDI.



Procédés de collecte, de
transport et de traitement
des déchets



Financiers



Budget contraint en
fonction des déchets
produits (quantités et types)



Augmentation conséquente de
la Taxe Générale sur les
Activités Polluantes (24€/T en
2019 à 65 €/T en 2025)



Augmentation des coûts
ces dernières années.



Investissements
importants nécessaires.

→ Absorber ces augmentations en limitant au maximum les coûts de traitement, en produisant moins de déchets.



Environnementaux

Préservation des ressources naturelles : tous
les déchets qui ne sont pas produits sont
autant de ressources économisées et de
déchets en moins à traiter.

Collecte sélective des déchets ménagers et
des filières REP (Responsabilité Élargie des
Producteurs) pour les valoriser.

FAITS MARQUANTS

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE

Entre 2024 et 2025

(en kg/hab.)

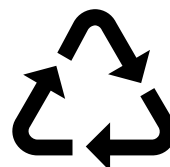
- 3 % d'OM

- 6 % d'encombrants



6 958 personnes sensibilisées

Lors des informations en porte à porte, d'animations et autres interventions.



La valorisation des inertes

En plus des 2 nouvelles filières mises en place en centre de valorisation, depuis janvier 2025, les inertes sont concassés pour permettre une utilisation en sous couche et finition des chemins communaux.



Un nouveau service de proximité : la collecte des cartons

De juillet à octobre 2025, la collecte des cartons a été déployée sur le territoire afin de permettre une meilleure valorisation et de limiter les erreurs de tri dans les bacs.

LE + La réutilisation des bornes emballages pour la mise en place



Dispositif de réemploi réparation sur le territoire

Plan d'actions de 2025 à 2027



Caissons de réemploi, zone donnez prenez et matériauuthèques

❖ Déploiement de 2025 à 2026 sur l'ensemble des déchèteries du territoire

Conventions pour récupération en déchèteries annuelle/ponctuelle avec des proportions diverses



Appel à Manifestation d'intérêts

Accompagnement pour la mise en place d'un dispositif structurant des acteurs du réemploi et de la réparation du territoire Mellois en Poitou

Actions 3R

Soutien & communication aux café-réparations

GRATIFERIA

Contrat d'objectifs pluriannuels avec la boîte à Utiles

❖ Sur 3 ans de juin 2024 à 2027

PRÉSENTATION

Communauté de communes
Mellois en Poitou
Le territoire desservi



58

Communes

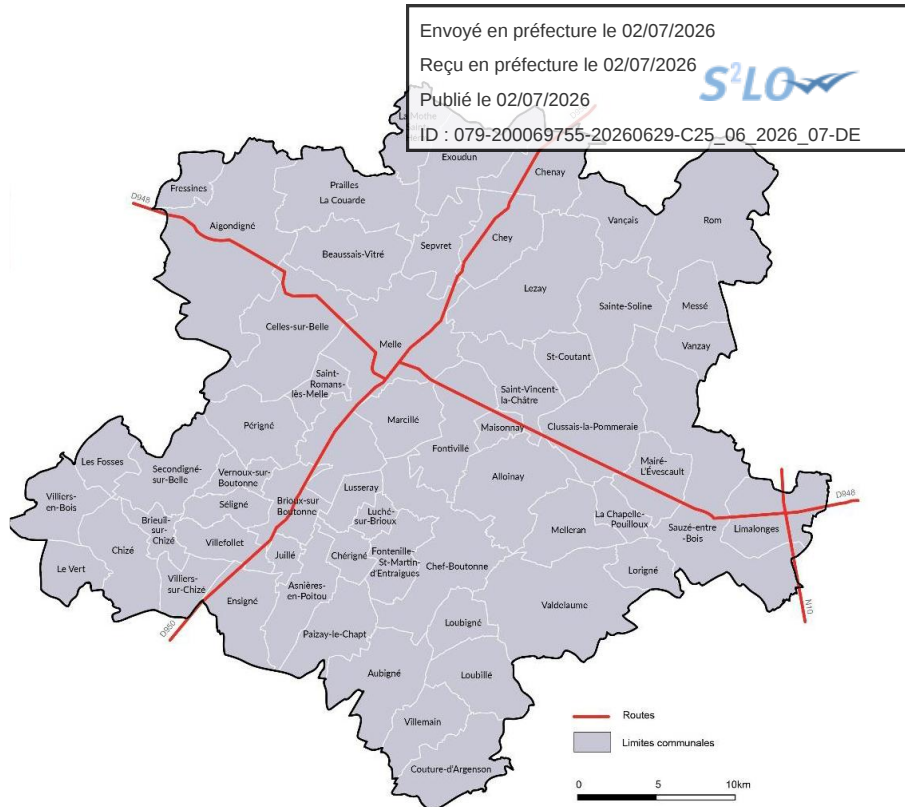
1 283
Km²



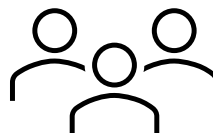
46 712
Habitants



135
Conseillers
communautaires

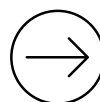


ORGANISATION AU SERVICE DES MISSIONS



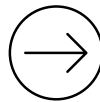
59
Agents

PRÉVENTION



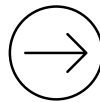
Programme de prévention des déchets
Tri à la source des biodéchets

RÉEMPLOI



Dispositif territorial pour le réemploi
et de la réparation

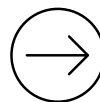
RECYCLAGE



Collecte sélective
Déchèteries

Traitement des OM et
des encombrants
délégué au SMITED

VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE



TVME SMITED

ÉLIMINATION

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Ensemble,
réduisons nos déchets

Réduire la quantité de déchets produits pour :

- économiser les matières premières,
- limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits,
- limiter les impacts environnementaux et financiers liés à la gestion des déchets.

ÉCO-EXEMPLARITÉ
La collectivité s'engage

ÉDUCATION
Transmettons les bons gestes

COMMUNICATION
Ensemble, réduisons nos déchets

Programme Local de Prévention des
Déchets Ménagers et Assimilés
(PLPDMA)
Depuis juillet 2021

R3
Prolonger la vie de nos objets

BIODÉCHETS
Nos déchets sont une ressource

PROFESSIONNELS
Tous acteurs, tous responsables

GASPILLAGE ALIMENTAIRE
Gaspillons moins, mangeons mieux

LES OBJECTIFS

→ Entre 2019 et 2027



550,91
kg/hab.
2019



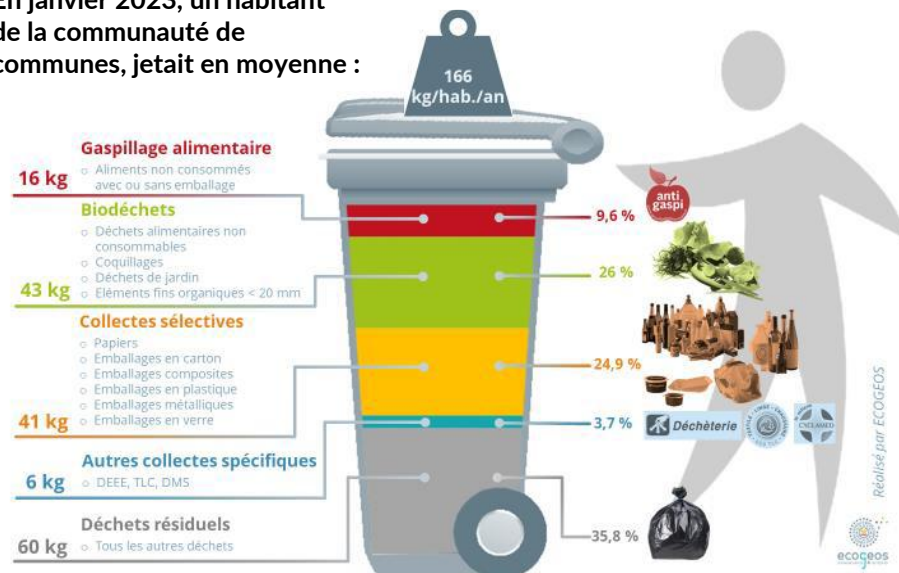
411
kg/hab.
2027



Soit une baisse de 25 % de l'ensemble
des déchets ménagers et assimilés

→ S'adapter au contexte

En janvier 2023, un habitant
de la communauté de
communes, jetait en moyenne :



→ Un service de proximité

Elodie Martin



Cheffe de service

Valérie Porta



Chargée de développement

Jean-François Simioni



Animateur Jardin au Naturel

Jérôme Rouzier



Ambassadeur de prévention et tri

Rachel Gaultier



Animatrice sensibilisation et prévention

Cyril Carton



Ambassadeur biodéchets

Elodie Bucheton



Ambassadrice biodéchets

Axe 1 - Ensemble, Réduisons nos déchets

1 Communication de proximité

En porte-à-porte :

- ❖ Communication refus de tri
- ❖ Communication déploiement BAV cartons
- ❖ Communication pré-/post-déploiement à Aigondigné

En animations : lycées, collèges, structures diverses, entreprises, événements...



Accompagnement des communes à la réduction et au tri :

- **Dans les salles des fêtes** : conseils, mise à disposition de composteurs et signalétiques
- **Dans les cimetières** : plans d'actions et mise à disposition de bacs et signalétiques
- **Sur les marchés** : sensibilisations et création d'un label pour les commerçants engagés



3 Nouveaux outils de sensibilisation

- ❖ Escape-game prévention des déchets
- ❖ Fresque des déchets
- ❖ Roue du tri

Axe 2 - La collectivité s'engage

1 Informer, donner du sens et former

- ❖ **Formation de référents compostage dans les écoles**
- ❖ **Accompagnement des services de la CCMP :**
 - Relais petite enfance Chef-Boutonne
 - Résidence autonomie La Garenne et EHPAD de Chef-Boutonne (CIAS)
 - Bilan et mise en œuvre de nouvelles actions à la DPGD (torchons en tissu, site de compostage « vitrine », nettoyages du site, impressions sur brouillon)
 - Intervention en CODIR des responsables éducation : plan d'actions pour la gestion des déchets dans les écoles et la formation des agents
- ❖ **Partenariat avec Rauranum** : animations pour enfants tout l'été sur les déchets dans l'Antiquité



2 Moins jeter, mieux trier

- ❖ **Pré-collecte de papiers : subventions pour les associations**
 - 19 associations partenaires
 - 111,27 Tonnes de papiers collectés et revalorisés (125 T en 2024)
- ❖ **Collecte des instruments d'écriture**
 - Dans les écoles et bâtiments administratifs communautaires
 - 1er envoi au recycleur via Terracycle



Axe 3 - Nos biodéchets sont une ressource

1 Développer l'action de broyage

Broyage de végétaux en déchèterie

- Nouveau service mis en place depuis le 1^{er} septembre 2025, suite à l'arrêt de la location des broyeur de végétaux
- Service gratuit dans 6 déchèteries de septembre à novembre : Melle, Lezay, Chef-Boutonne, Brioux-sur-Boutonne

Location aux particuliers et mise à disposition de broyeurs

Arrêt du service au 1^{er} sept

Aide à l'achat de broyeurs (mars-octobre)

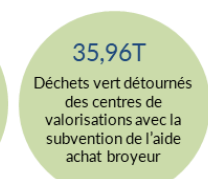
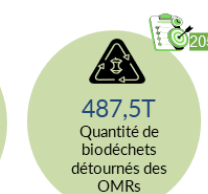
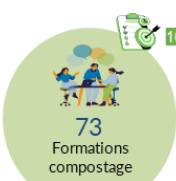
- Offre aux particuliers et associations
- Montant de la subvention progressif pour les achats groupés

Aide à l'achat de broyeurs aux mairies

Montant de la subvention progressive (mutualisation)

Broyage à domicile

- 100€ la demi-journée; 150 euros la journée



2 Faciliter le compostage

Distributions de composteurs

Distributions à Celles et Melle « Le printemps des biodéchets » + « été des biodéchets » : distributions dans les communes

Implantation de sites de compostage de quartier

Projets en cours à Melle, Brioux, La Mothe St Héray, Chizé et Secondigné sur Belle.

Accompagnement, formation et installation de site de compostage en établissement

(écoles, communes, associations, services de la CCMP, entreprises...)

3 Mise en place des points d'apports volontaires biodéchets

Déploiement des 14 PAV réalisé en deux temps

- Brioux-sur-Boutonne, Lezay, chef-Boutonne et Sauzé-entre-Bois avec la première collecte réalisée le 10 novembre
- Melle, Celles-sur-Belle et La Mothe Ste-Héray, avec la première collecte le 24 novembre

Bilan qualitatif

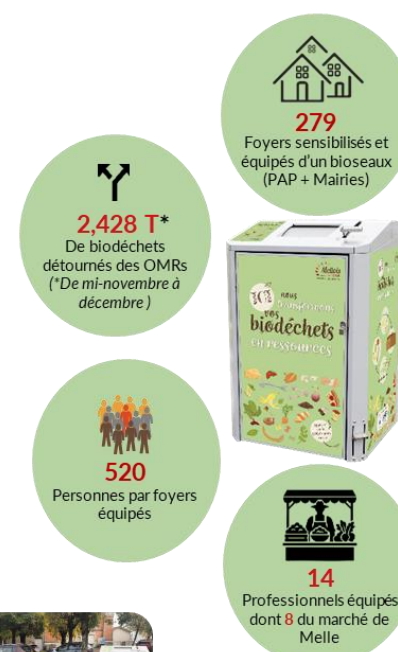
- Bien accueilli, habitants satisfait de cette initiative
- Pas d'anomalies remontées par le prestataire Ecovalim
- Certains professionnels équipés avec la consigne stricte d'un seul bioseau de 20 L / semaine

Prochaines étapes

- Rencontres des professionnels et estimation de leurs gisements
- Point avec ECOVALIM pour l'intégration des professionnels
- Bilan du tonnage des biodéchets détournés des OM
- Caractérisation pour diminution des volumes des bacs OM

14 points de collecte

1 297 habitants concernés



Axe 4 – Gaspillons moins, mangeons mieux

1 SENSIBILISER LA POPULATION AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Décor de cuisine zéro déchet zéro gaspillage :

- ❖ Trois panneaux imprimés représentant une cuisine, à utiliser en animations (sur des stands ou en classe)
- ❖ Réalisé en partenariat avec la Bêta-Pi et grâce à la subvention de la Nouvelle Aquitaine (SRADDET)



Ranger son réfrigérateur pour éviter le gaspillage / connaître les DDM/DLUO



Acheter en vrac / quiz sur la prévention des déchets



Produits réemployables, zéro-déchet / faire soi-même



2 LIMITER LE GASPILLAGE EN RESTAURATION COLLECTIVE

- ❖ Décision de mettre à disposition un réfrigérateur dans la commune de Chef-Boutonne / Sauzé-entre-Bois avec les restes alimentaires des restaurants scolaires
- ❖ Le service restauration scolaire est en cours de recherche d'un frigo

Axe 5 – Transmettons les bons gestes

1 Informer et donner du sens

Animations en milieu scolaire

- ❖ Sur sollicitation des établissements
- ❖ Sensibilisation des élèves et enseignants
- ❖ Accompagnement des éco-délégués



2 Mobiliser les partenaires

Conventions de partenariat renouvelées

- ❖ Les Ateliers de la Simplicité
- ❖ La Bêta Pi



Le compostage
Le jardinage au naturel
Le gaspillage alimentaire



Tri et volume des déchets
Réemploi et recyclage



3 Baisser la production de déchets dans les écoles

- ❖ Accompagnement des écoles signataires de la charte
- ❖ 3 nouveaux partenariats
- ❖ 5 partenariats reconduits



Axe 6 – Tous acteurs, tous responsables

Baisser et valoriser les déchets en entreprise

Accompagnement des entreprises

- ❖ Signalement par le Service Collecte ou sollicitation de l'entreprise
- ❖ Prise de contact
- ❖ Diagnostic de la production et gestion des déchets
- ❖ Propositions d'actions en faveur de la prévention et du tri
- ❖ Signature de la charte
- ❖ Mise à disposition de bacs et d'affiches, conseils, formation des salariés...
- ❖ Envoi d'un courrier en cas de non-conformité du tri



Mise en place de la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire



Chartes signées en 2025

5

39
Entreprises rencontrées

14
Entreprises signataires de la charte

12 Animations
149 salariés sensibilisés

Axe 7 – Prolonger la vie de nos objets

1 Semaine Européenne de Réduction des déchets

- ❖ La fête du réemploi et de la réparation - Invitation à travailler avec les acteurs du réemploi
- ❖ Des ateliers
- ❖ Impulsion d'une dynamique collective



6
Animations pendant la SERD



6
Partenaires pour la Fête du réemploi

2 Gratiféria

- ❖ 3^{ème} édition sur Melle: 2632 objets détournés - 400 visiteurs - 6 partenaires
- ❖ 1^{ère} édition sur Saucé-entre-Bois: 551 objets détournés - 180 visiteurs - 4 partenaires



3183
Objets détournés pendant les gratiférias



38
Cafés-réparation animés par les partenaires

3 Accompagner le développement des cafés-réparation

- ❖ Promotion des 4 café-réparations existants (en porte-à-porte, sur le mémo-tri...)
- ❖ Communication presse et réseaux sociaux
- ❖ Communication sur un stop trottoir pour les D3E



198
Personnes sensibilisées cafés réparation



124
Objets réparés par les partenaires

PRÉVENTION DES DÉCHETS

LES RÉSULTATS

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE



DÉPLOIEMENT DES CAISSONS DE RÉEMPLOI



- ❖ 3 centres de valorisation équipés (Lezay, Melle et Sauzé-entre-Bois)
- ❖ 8 partenaires
- ❖ Permanences de la boîte à UtileS - 2 fois par semaine à Melle
- ❖ Permanence à Brioux-sur-Boutonne pour promouvoir le caisson avec Emmaüs

2
matériauteurs
1
zone donnez-
prenez

45
permanences
1T52
Objets déposés
3T96
Matériaux déposés

7
Partenaires
réemploi

100%
agents de
valorisation
formés au
réemploi

Boîte à utiles : 28 T
Emmaüs : 40 T
Envie : 580 kg



- ✓ **Accompagnement des agents de valorisation**
- ✓ **Formation** par le réseau national des recycleries savoir orienter les usagers vers l'espace réemploi.
- ✓ **Permanences** réalisées par les agents de prévention



LE RÉEMPLOI AU SEIN
DES DÉCHÈTERIES



	Zones de réemploi d'objets et petits mobiliers pour les associations	Zones donnez-prenez pour les objets et petits mobiliers	Matériauteurs
Aigondigné	Oui selon une liste d'objets définie pour l'R du temps	Oui	Oui (à partir de mai 2026)
Brioux-sur-Boutonne	Oui pour Emmaüs	Non	Oui (à partir de mai 2026)
Celles-sur-Belle	Non	Non	Non
Chef-Boutonne	Non	Oui (à partir de janvier 2026)	Oui (à partir de mai 2026)
Lezay	Oui pour la Boîte à UtileS	Non	Oui
Melle	Oui pour la Boîte à UtileS	Non	Oui (à partir de janvier 2026)
Sauzé-entre-Bois	Oui pour Emmaüs	Non	Oui

14



APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Soutien aux acteurs du réemploi et de la réparation



- Créer une fédération d'acteurs du réemploi et de la réparation
- Labéliser les acteurs faisant partie du réseau
- Accompagner les porteurs de projets et faciliter la montée en compétences des structures existantes
- Mailler le territoire de manière cohérente et unie
- Communiquer et sensibiliser au réemploi
- Augmenter le réemploi et les offres de réparation du territoire

7

Lauréats du
réemploi et de la
réparation



Labélisation octobre 2025
6 associations
1 auto-entrepreneur



LES RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIONS DE 2025



6958

Personnes
sensibilisées



8249

Documents de
sensibilisation
distribués



67

Interventions et
ateliers



40

Articles dans la
presse locale liés à
la prévention des
déchets



18

Nouveaux
partenariats



3252

Bacs caractérisés
(Suivi de la qualité du
tri)

11

COLLECTE DES DMA

Déchets Ménagers et Assimilés
Chiffres 2025

9 344
Bacs collectifs
(OM et emballages)

11
Camions de
collecte

3
Camions grues

5
Polybennes

257
Points tri

7
Centres de
valorisation

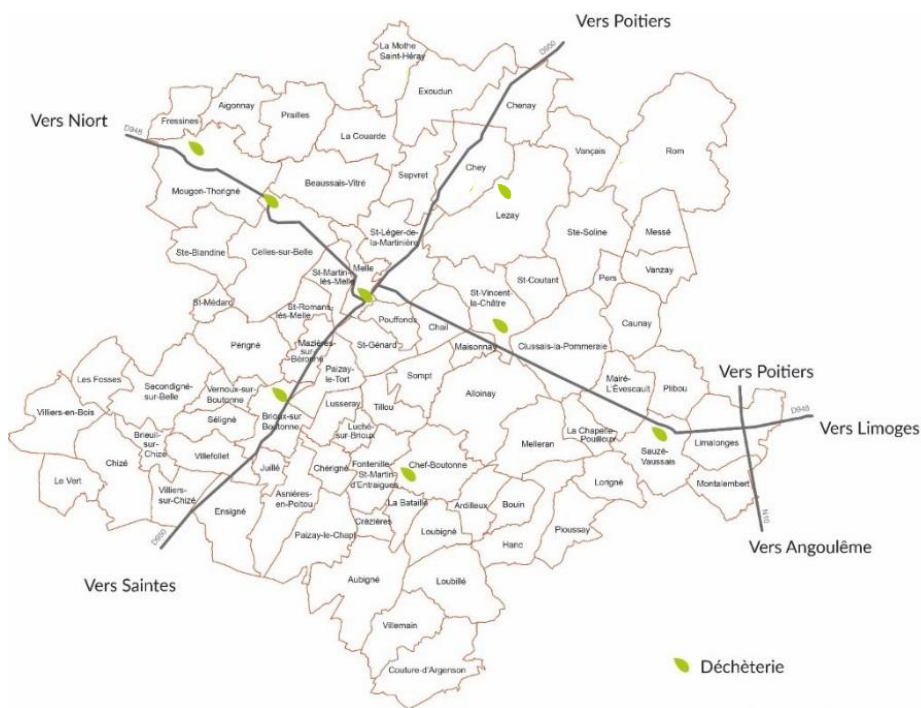
LES CENTRES DE VALORISATION

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

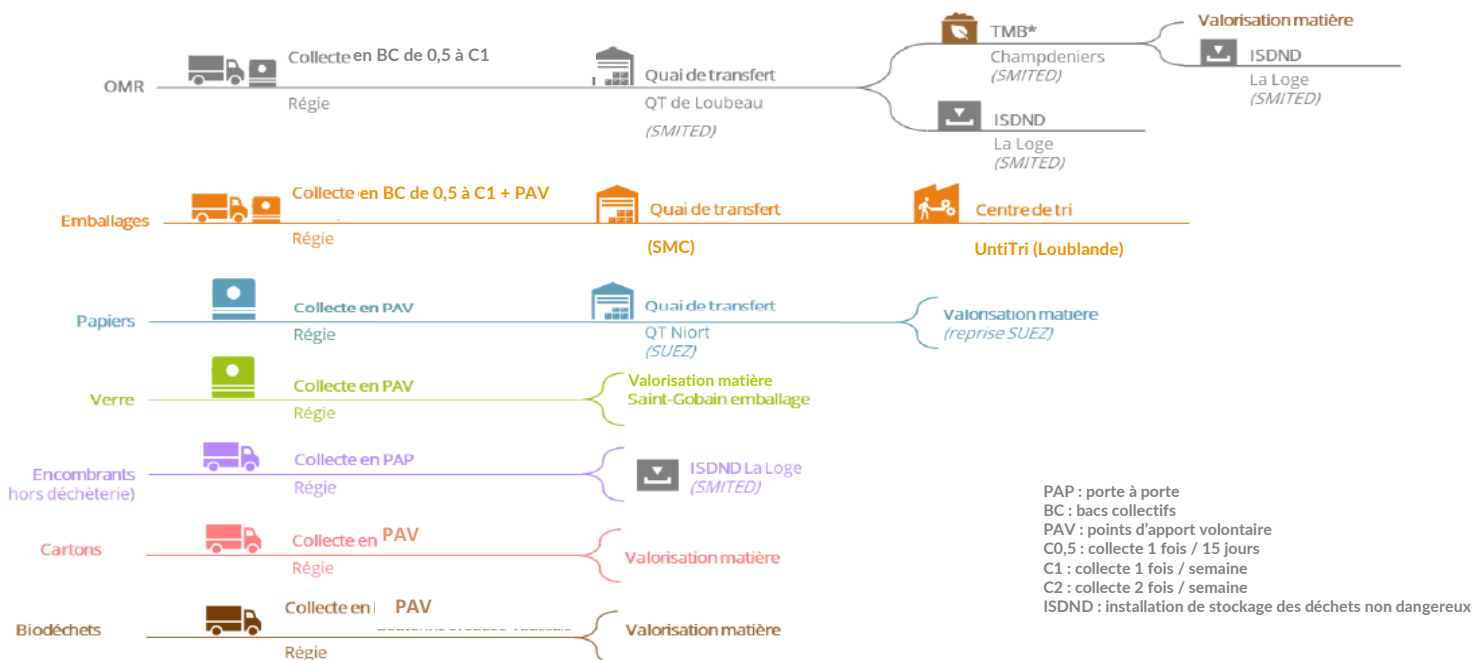
Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE



LES COLLECTES



COLLECTE DES DMA

LES AXES D'OPTIMISATION



OBJECTIFS

2027

Année de référence 2019

-15% OM

**-39% DE DÉCHETS
CENTRES DE VALORISATION**

→ TRANSFORMER

Des déchèteries aux centres de valorisation

Le tri pour le réemploi et la valorisation sont la règle, les déchets ultimes doivent rester l'exception.

Afin d'atteindre les objectifs, d'améliorer les modalités d'accueil et les conditions de travail des agents, la communauté de communes a poursuivi la transformation de ses installations avec pour actions principales :

- Mises en conformité
- Mise en place de la gestion des accès
- Développement des filières REP et de valorisation
- Mise en place des caissons de réemploi
- Développement des partenariats avec associations / économie solidaire
- Transformation du métier et formations afférentes
- Doublon des agents de valorisation
- Réaménagement

→ Espaces dédiés à l'économie circulaire.

→ AMÉLIORER

Caissons de réemploi

Donner une seconde vie aux objets

Afin de mettre en œuvre le dispositif du réemploi et de la réparation sur le territoire, une des actions identifiées est le développement de caissons de réemploi en centres de valorisation.

Aussi, en 2025 des zones de donnez-prenez et des matériauuthèques ont été créées, les partenariats avec les associations renforcés et 3 centres de valorisation supplémentaires ont été équipés.

Le déploiement de ces zones doit s'achever courant de l'année 2026.



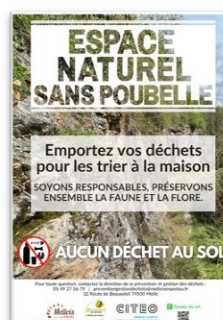
→ OPTIMISER

Tri hors foyer

Trier partout, tout le temps

Le tri hors foyer est une obligation depuis 1^{er} janvier 2025. Afin de respecter au mieux ses obligations et d'accompagner les communes le souhaitant, un plan d'actions sur 2 ans a débuté en 2025 pour équiper les sites communautaires et communaux recensés comme des lieux de consommation nomade.

Les poubelles présentes dans les espaces naturels seront ôtées et une communication réalisée afin d'inciter les usagers à emporter leurs déchets chez eux pour les trier convenablement.



COLLECTE DES DMA



ACTIONS 2026

Suivi de la production de déchets des non-ménages

Accompagnement des non-ménages à la prévention et tri de leurs déchets

→ La collecte des cartons

Pour harmoniser les pratiques et respecter la réglementation, la collecte des cartons pour les professionnels de l'ancien territoire de la communauté de communes du Mellois s'est arrêtée au 01/10/2025 au profit d'une collecte en point d'apport volontaire pour l'ensemble des habitants.

Du 1^{er} janvier au 31 septembre 2025, **70,28 tonnes** ont été collectées en porte-à-porte auprès des professionnels.

→ La collecte des biodéchets

Pour harmoniser les pratiques et respecter la réglementation, la collecte des biodéchets de l'ancien territoire de la communauté de communes Cœur du Poitou a été arrêtée au 30/06/2025.

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, **5,60 tonnes** ont été collectées.

→ La Redevance Spéciale

À la suite d'une étude réalisée en 2024, la redevance spéciale a été remaniée à compter du 1^{er} juillet 2025 afin d'être applicable à l'ensemble des producteurs de déchets non-ménagers et d'avoir un mode de calcul permettant de supporter le coût réel du service rendu. Les règles d'application sont les suivantes :

- La structure tarifaire est établie en fonction du volume du (des) bac(s) présenté(s) à la collecte et leur fréquence de collecte. Les bacs mis à disposition.
- Pour les personnes assujetties à la TEOM, la RS n'est applicable qu'à partir de 1320 litres hebdomadaires. Dans le cas des entreprises ou collectivités exonérées, elle est applicable dès le premier litre collecté.
- Mode de calcul de la RS = Volume mis en place en litres X Prix au litre X Fréquence collecte hebdomadaire X Nombre de semaines de collecte dans l'année - Montant TEOM.
- TARIF : 0,060€ le litre

→ La tarification en centres de valorisation

Certains déchets sont facturés aux professionnels afin que la dépense de leur traitement ne pèse pas sur les seuls ménages du territoire. Les tarifs appliqués en 2025 étaient les suivants (à noter que ces tarifs ont évolué en 2026) :

Matériaux	Tarifs 2025
Encombrants	35 € / m ³
DDS	1,10 € / kg
Végétaux	14,50 € / m ³
Déchets en mélange	35,5 € / m ³

A la suite de la mise en place de la filière PMCB sur le territoire, les apports en bois et inertes sont devenus gratuits.

COLLECTE DES DMA

LES RÉSULTATS

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE



Entre 2010 et 2025

- 30 % des OM

+ 179 % des emballages

→ L'évolution des DMA

Pour une meilleure lecture des tableaux suivants :

- OMA : Ordures Ménagères + Collecte sélective
- DMA : OMA + déchets de centres de valorisation
- *HG : Hors Gravats
- **AG : avec Gravats
- Population communautaire (référence CITEO) : 46 712 habitants

Les + :

- ✓ 133.840 tonnes de papiers collectés en partenariat avec 19 associations.
- ✓ 21 tonnes de cartons collectés d'octobre à décembre dans les nouvelles bornes de tri.
- ✓ 2,43 tonnes de biodéchets collectés en apport volontaire du 30 octobre au 31 décembre.

QUANTITÉ COLLECTÉE (en tonne)

QUANTITÉ (en tonne)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	ÉVOLUTION 2024/2025
OM (collecté)	8825	8551	7887	7489.79	7182.91	6909.21	- 3.81 %
Emballages	1098.62	1239.64	1602,64	1892.44	2163.21	2171.64	+ 0.39 %
Papier	890.41	1010.33	898,12	720.42	678.46	643.62	- 5.13 %
Verre	1965.20	1961.07	2060,75	1960.52	1992.74	2013.80	+ 1.05 %
OMA	12779.23	12762.04	12448,51	12063.17	12017.32	11738.27	- 2.32 %
Centres de valorisation (hors gravats)	14593.81	18143.78	15116.46	15861.14	17257.06	17196.14	- 0.35 %
DMA (hors gravats)	27373.04	30905.82	27564.97	27924.31	29274.38	28934.41	- 1.16 %
Gravats	4986.49	9851.78	10646.82	8470.72	10574.40	12596.20	+ 19.12 %
DMA (avec gravats)	32359.53	40757.60	38211.78	36395.03	39848.78	41530.61	+ 4.22 %

QUANTITÉ COLLECTÉE PAR HABITANT (en kg par habitant et par an)

QUANTITÉ (en kg par habitant)	Base 2010	2021	2022	2023	2024	2025	ÉVOLUTION 2021/2025	ÉVOLUTION 2024/2025	ÉVOLUTION 2010/2025
Population de référence		47 857	47 614	47 387	47 025	46 712			
OM	210,73	178,69	165,64	158.06	152.75	147.91	- 17.23 %	-3.17 %	- 29.81 %
Emballages	16,63	25,90	33,66	39.94	46.00	46.49	+ 79.50 %	+1.07 %	+ 179.56 %
Papier	26,23	21,11	18,86	15.20	14.43	13.78	- 34.72 %	- 4.50 %	- 47.46 %
Verre	29,97	40,98	43,28	41.37	42.38	43.11	+ 5.20 %	+ 1.72 %	+ 43.84 %
OMA	291,56	266,68	261,44	254.57	255.55	251.29	- 5.77%	- 1.67 %	- 13.81 %
Centres de valorisation (hors gravats)	194,66	379.13	317.48	334.71	366.97	368.13	- 2.90 %	+ 0.32 %	+ 89.11 %
DMA (hors gravats)	486,22	645.78	578.93	589.28	622.52	619.42	- 4.08 %	- 0.50 %	+ 27.39 %
Gravats	70.95	205.86	223.61	178.76	224.87	269.66	+ 30.99%	+ 19.92 %	+ 280.07 %
DMA (avec gravats)	557,17	851.66	836.06	691.83	847.39	889.08	+ 4.39 %	+ 4.92 %	+ 59.57 %

Entre 2010 et 2025



+ 89% DÉCHETS DE CENTRE DE VALORISATION

(hors gravats) par habitant

Le PLPDMA et le déploiement du mode de collecte permettent l'atteinte de objectifs fixés en termes de baisse des OM et d'augmentation du tri des emballages.

Les enjeux pour les années à venir concernent les déchets de centre de valorisation.

COLLECTE DES DMA

ZOOM SUR LES VALORISATION

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE

→ Les déchets acceptés

	Brioux / Boutonne	Celles /Belle	Chef- Boutonne	La Mothe St Héray	Lezay	Melle	Mougon	Sauzé- entre- Bois	St Vincent la Chatre
ABJ non thermique*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ABJ outils de peinture	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Articles de sport et de loisirs			✓		✓		✓	✓	
Batterie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Bois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Capsules de café	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Carton	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Cartouches d'imprimante	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
DASRI			✓					✓	
D3E	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Déchets dangereux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Ferraille	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Gravats	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Jeux et jouets	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Huile minérale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Huile végétale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Laine de verre					✓				
Laine de roche					✓				
Lampes et néons	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Matériel médical	✓		✓			✓		✓	
Menuiseries	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
Mobilier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Palettes	✓	✓	✓		✓		✓	✓	
Piles et accumulateurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Plâtre	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Pneus	✓		✓					✓	
Polystyrène	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
Radiographies	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Textiles	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
Tout venant	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Végétaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

*ABJ : Articles de Bricolages et de Jardin

→ L'évolution des quantités collectées

Hors gravats (en tonne) sur 3 ans

Centre de valorisation	2023	2024	2025
Brioux s/ Boutonne	1524.29	1622.70	1657.76
Celles s/ Belle	1541.28	1741.65	1660.34
Chef-Boutonne	2102.27	2058.15	2084.83
Chey	391.97	237.42	-
La Mothe Saint Héray	709.75	769.72	639.20
Lezay		931.6	2375.24
Melle	4016.42	4363.17	4185.74
Mougon	2149.02	2203.35	2218.25
Rom	269.956	154.61	-
Sauzé-Vaussais	3037.86	3036.47	2345.46
St Vincent la Chatre	118.51	138.24	29.32
TOTAL	15861.31	17257.08	17196.14

Dans le cadre de la restructuration de l'activité, la déchèterie de Saint-Vincent-La-Châtre a été définitivement fermée le 01/01/2025 et celle de La Mothe-Saint-Héray le 01/07/2025.

Avec gravats (en tonne) sur 3 ans

Centre de valorisation	2023	2024	2025
Brioux s/ Boutonne	2343.495	2936.296	3068.56
Celles s/ Belle	2050.398	2418.445	2280.94
Chef-Boutonne	3137.472	3824.547	3350.83
Chey	391.968	237.42	-
La Mothe Saint Héray	992.747	1134.517	866.40
Lezay		1206.80	3559.24
Melle	6062.826	6670.371	6788.94
Mougon	2955.428	2857.745	2909.45
Rom	274.756	154.61	-
Sauzé-Vaussais	6004.261	6252.473	6938.67
St Vincent la Châtre	118.508	138.24	29.32
TOTAL	24331.859	27831.46	29792.34

Par type de matériaux (en kg par habitant et par an)

Matériaux	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
ABJ Outils de peinture		0.007	0.012	+ 66.26 %
Articles de sport et de loisirs		0.012	0.14	+ 740.88%
Batteries	0.12	0.11	0.15	+ 43.18 %
Bois	39.67	44.13	40.88	- 7.36 %
Capsules de café usagées	0.05	0.07	0.043	- 39 %
Carton	9.88	10.64	10.70	+ 0.62 %
Cartouches d'imprimantes	0.02	0.01	0.01	=
D3E	11.64	12.43	16.34	+ 31.46 %
DASRI	0.01	0.008	0.007	- 19.21%
DDS (Eco-organismes)	0.69	0.77	0.86	+ 11.69%
DDS (hors éco-organismes)	1.77	1.77	2.04	+ 15.25%
Ferraille	14.98	15.85	16.77	+ 5.79 %
Filtres à huiles	0.07	0.05	0.04	- 20 %
Gravats	178.76	224.87	269.66	+ 19.92 %
Huiles minérales	0.60	0.54	0.38	- 28.71 %
Huiles végétales	0.08	0.08	0.08	=
Laine de verre			0.007	
Laine de roche			0.045	
Lampes et tubes fluorescents	0.06	0.05	0.05	=
Matériel médical			0.013	
Menuiseries			1.38	
Mobilier/jeu-jouets/ABJ non thermiques	24.46	23.45	26.41	+ 12.62 %
Palettes			0.03	
Piles	0.10	0.10	0.13	+ 30 %
Plâtre	2.36	2.50	2.56	+ 2.52 %
Pneus	0.63	0.57	0.57	=
Polystyrène	0.28	0.27	0.36	+ 31.15 %
Radiographies usagées	0.01	0.007	0	- 100 %
Textile	0.96	1.03	1.21	+ 17.83 %
Tout venant	58.63	58.09	54.57	- 6.06 %
Végétaux	167.64	194.44	192.37	- 1.07 %
TOTAL	513.47	591.84	637.79	+ 7.76 %



**2^e année de baisse
du tout venant**



**Entre 2024 et 2025
+ 20 % Gravats**

TRAITEMENT DES DMA

Déchets Ménagers et Assimilés



88%

Recyclage /
valorisation matière

11,5 %
Stockage
en ISDND



Entre 2024 et 2025

+ 36 % de déchets
valorisés (gravats)

FOCUS CENTRES

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

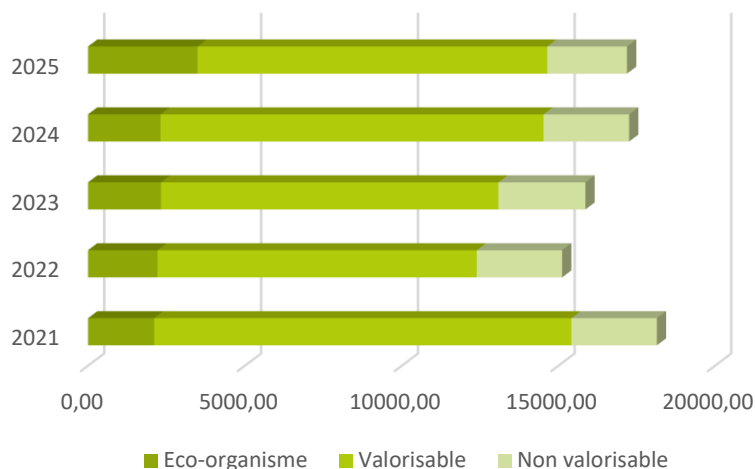
Publié le 02/07/2026

ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE

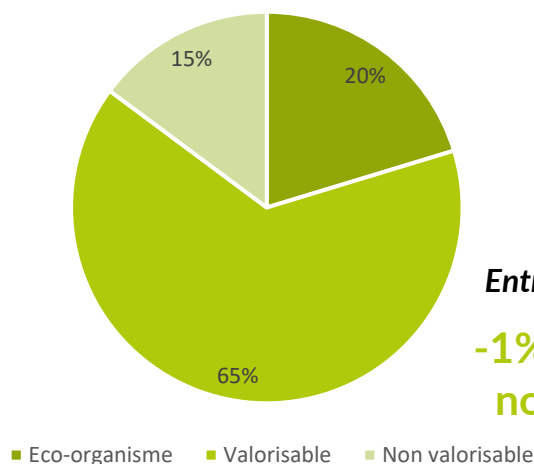
DE VALORISATION
SLO

→ Évolution du mode de traitement hors gravats

Evolution des tonnages par destination



Mode de traitement 2025



Entre 2024 et 2025

-1% de déchets
non valorisés

LE TEXTILE

Le textile est collecté sur 7 des centres de valorisation du territoire (Brioux sur Boutonne, Celles sur Belle, Chef-Boutonne, Lezay, Melle, Mougou et Sauzé-Vaussais) pour **56,575 tonnes** collectées en 2025.

↗ de filières de
valorisation

→ Le réemploi

LES OBJETS

Présence de caissons de réemploi pour les associations :

- Centres de valorisation de Melle et Lezay
La boîte à Utiles
28T d'objets détournés
- Centre de valorisation de Sauzé-Vaussais et
Brioux-sur-Boutonne
Emmaüs
40T d'objets détournés
- Tous les centre de valorisation
ENVIE
580 kg d'objets détournés



TRAITEMENT DES DMA

FOCUS SUR LES ISDI

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE

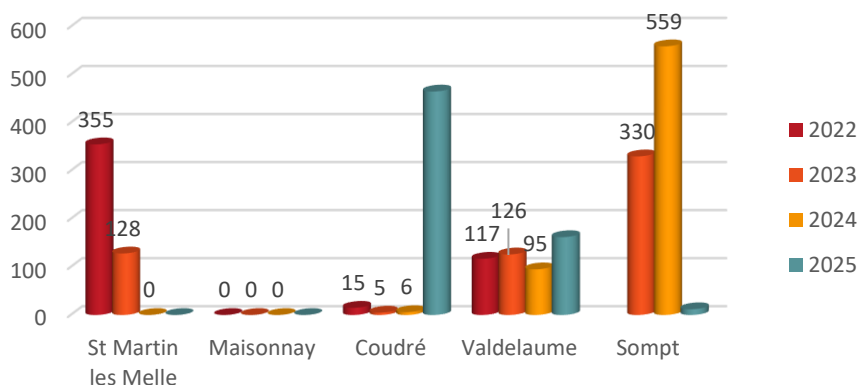


Définition des déchets inertes : regroupent les matériaux naturels non souillés : pierres, briques, tuiles, carrelages, terres, déblais, gravats non pollués, ...

→ La fréquentation



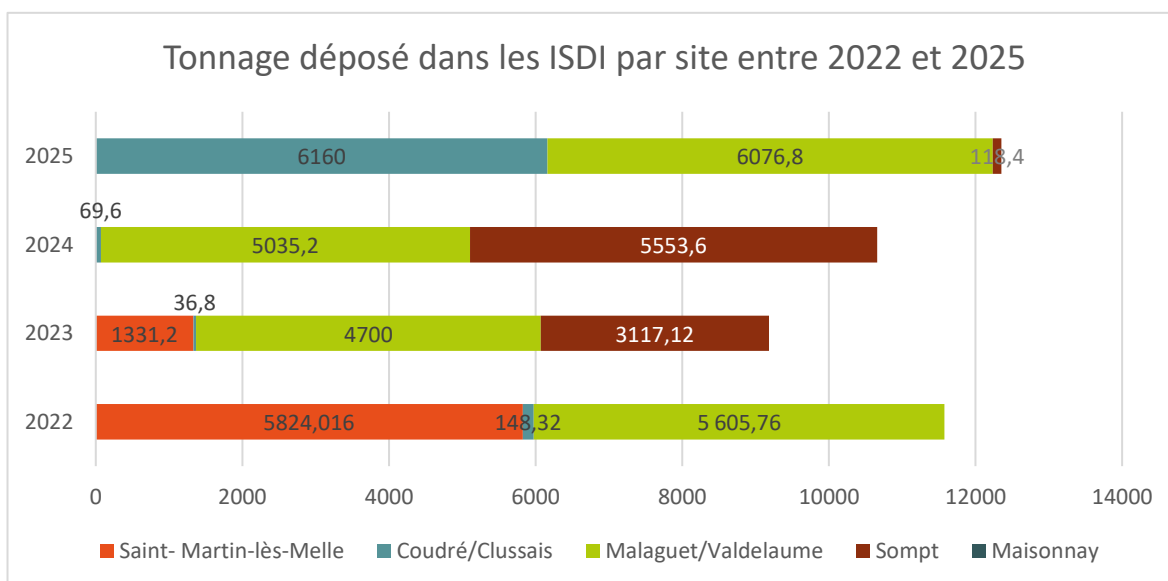
Fréquentation des ISDI 2022-2025



Les apports concernant uniquement les centres de valorisation, les autres apports ayant été stoppés au 1^{er} juillet 2025.

→ Les tonnages

Tonnage déposé dans les ISDI par site entre 2022 et 2025



Les apports en gravats sont très fluctuants d'une année à l'autre.



Valorisation des gravats

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les gravats déposés en centre de valorisation sont concassés et proposés à la vente aux communes et groupement de communes du territoire.

TRAITEMENT DES DMA

FOCUS SUR LES

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE

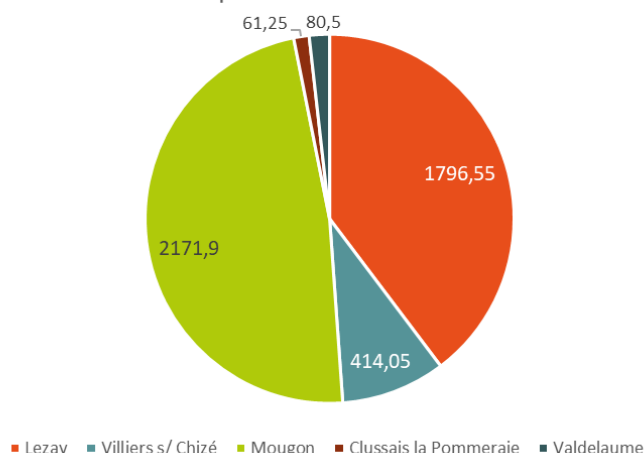
→ Partenariat avec les agriculteurs

Les déchets verts du territoire sont accueillis en centres de valorisation et sur les plateformes dédiées uniquement à ce flux. La collectivité a mis en place la filière de valorisation de co-compostage qui consiste à broyer les déchets verts, les mélanger à du fumier, réaliser des andains, et épandre sur les terres agricoles afin de fertiliser les sols. Des partenariats sont passés avec des agriculteurs intéressés. Des analyses et un suivi sont réalisés par la chambre d'agriculture pour le compte de la collectivité.

Afin d'optimiser les coûts, les flux accueillis sur certaines déchèteries sont transférés sur un nombre réduit de sites permettant de les regrouper plutôt que de multiplier les lieux de broyage.



Répartition des apports directs végétaux sur les plateformes 2025



La plateforme de déchets verts de Mougon reçoit 48% des apports directs et celle de Lezay 40%.

→ Tonnages

Site de broyage	Provenance des végétaux	Tonnage global reçu sur site
Lezay	- Déchèterie de La Mothe St Héray - Déchèterie de St Vincent la châtre - Déchèterie de Lezay	1796,55
Mougon	- Déchèterie de Celles s/ Belle - Déchèterie de Mougon	2171,9
Sauzé-Vaussais	- Déchèterie de Sauzé-Vaussais	1052,80
Brioux s/ Boutonne	- Déchèterie de Brioux s/ Boutonne	586,25
Chef-Boutonne	- Déchèterie de Chef-Boutonne - Collecte des biodéchets	1001,35
Melle	- Déchèterie de Melle	2377,06
Villiers s/ Chizé	- Apports directs	414,05
Valdelaume	- Apports directs	80,50
Clussais-la-Pommeraie	- Apports directs	61,43

En raison de la baisse de l'utilisation du service des 3 dernières années, du non-respect de certains usagers des modalités, du coût de la collecte des encombrants jusqu'alors mise en place et des difficultés organisationnelles afférentes, 2025 a été consacrée à l'étude sur le remaniement de cette collecte.

Aucune collecte n'a donc eu lieu en 2025.

→ Nouvelle organisation

Validée en 2025 pour une application à compter de 2026.



Une collecte par an

-> Inscriptions possibles pendant 11 mois



Inscription considérée comme validée quand document complété et signé :

Formulaire comprenant les conditions et l'objet de la demande de collecte



Documents à retirer :

- Par mail
- Sur internet
- Formulaire en ligne
- Sur les sites de la communauté de communes



Maîtrise de coûts
Respect des conditions



BILAN FINANCIER

Déchets Ménagers et Assimilés

68%
des dépenses
OM et Tout venant



OM
17% des tonnages
33% des coûts

DÉPENSES

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

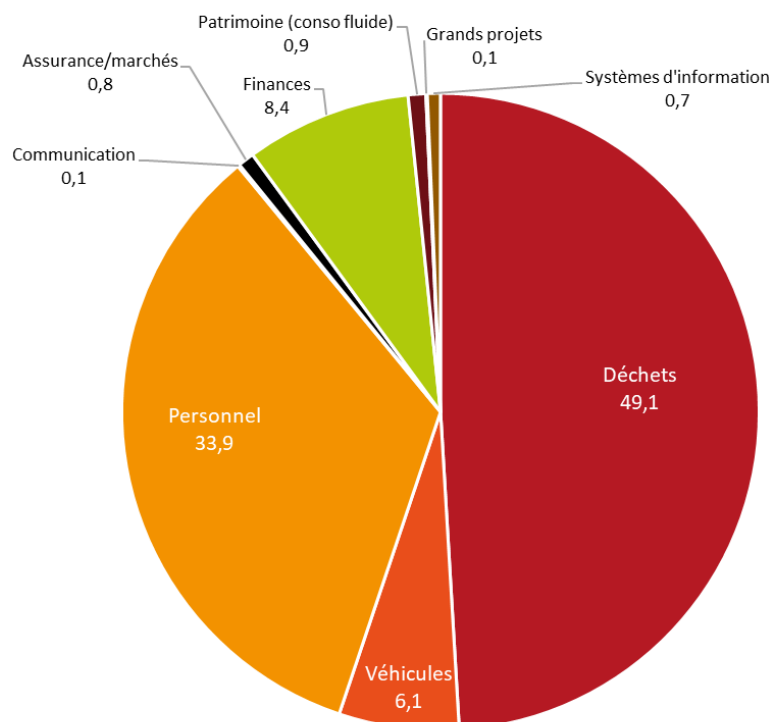
Publié le 02/07/2026



ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE

→ Les types de dépenses

Répartition par type de dépense



→ Les prestations

L'augmentation est constante ces dernières années.

→ Augmentation des DMA

→ Hausse des tarifs

Les prestations en lien avec le traitement des déchets (hors OM et tout venant) représentent **15 %** des dépenses de fonctionnement du budget TEOM.

L'augmentation des prestations liées à la gestion des gravats correspond à la mise en place du traitement nécessaire pour leur valorisation. Cependant les recettes perçues réduisent le coût restant à charge, le rendant inférieur à celui de 2024.

Objets	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Bois	148 029	132 322	152 996	154 706	126 782	132 918	142 705	96 724
Broyage déchets verts	66 803	60 116	88 871	108 787	106 306	132 219	163 481	153 699
Collecte et traitement biodéchets	0	0	0	0	0	0	0	2 395
DDS	92 383	69 815	74 663	82 372	73 410	82 129	86 437	96 400
Retournement andains	4 635	10 364	4 736	8 894	11 242	6 773	6 615	7 327
Analyses compost	2 997	3 530	2 611	2 648	3 243	3 007	2 380	3 158
Chambre d'Agriculture	2 856	5 400	7 236	6 367	7 404	7 404	7 824	8 052
Huiles et filtres	4 460	2 655	264	5 042	0	0	0	0
Gravats	22 933	14 587	8 957	13 944	13 938	22 479	27 562	78 480
Polystyrène	7 339	7 594	7 313	9 876	13 404	14 627	13 515	13 720
Evacuation pneus	5 163	1 512	1 710	3 135	1 972	1 562	987	2 299
Cartons	23 201	17 232	18 620	23 964	24 279	24 534	19 817	18 179
Entretien vêtements de travail	15 105	14 733	12 694	4 711	27 603	39 311	39 351	34 442
Tri des emballages	228 832	241 474	251 693	364 661	404 716	507 786	588 804	742 523
Tri des papiers	-	-	-	63 217	53 815	43 290	28 999	27 913
Lavage containers	23 543	29 425	28 587	25 660	79 372	133 795	90 430	39 720
Epanchage	11 862	0	0	0	0	0	0	0
Emballages souillés	0	0	1 518	0	0	0	0	0
Évacuation SICTOM	0	0	4 016	0	0	0	0	0
Total prestations	660 142	610 759	666 486	877 985	947 485	1 151 834	1 218 905	1 325 030

BILAN FINANCIER

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

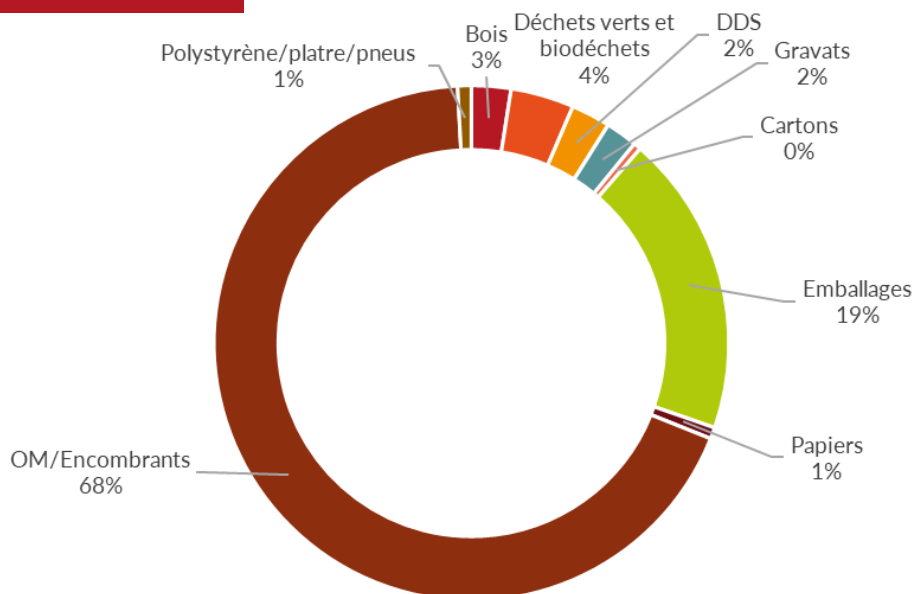
Publié le 02/07/2026

ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE



→ Le traitement des déchets

Répartition des coûts par type de déchets

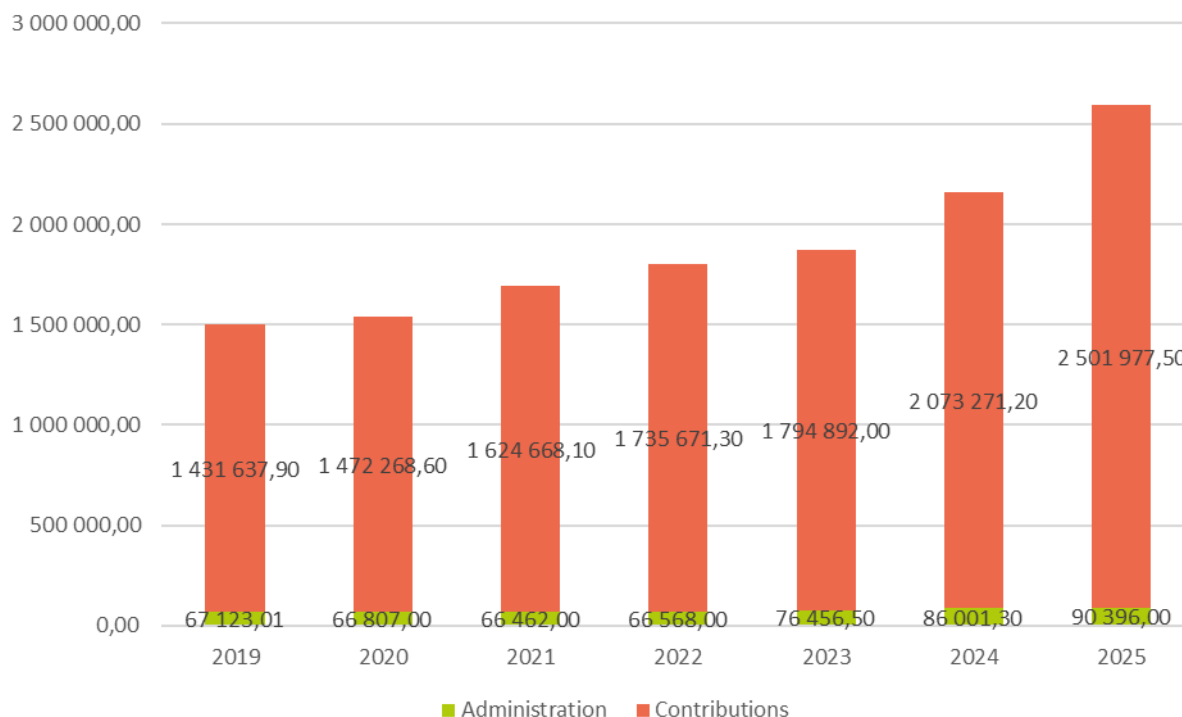


On observe que la part des déchets non valorisables dans les coûts de traitement totaux est de 68%. Elle correspond aux ordures ménagères et au tout venant.

→ Le traitement des résiduels

Le SMITED traite les OM et Tout-venant produits sur la communauté de communes.

Evolution des contributions du SMITED



Entre 2024 et 2025

+ 24%
(du coût à la tonne)

La baisse des OM ne suffit pas face à la hausse du coût à la tonne des contributions versées pour le traitement des Ordures Ménagères et tout venant qui est passé de 182€HT pour 2024 à 225€HT en 2025.

La participation SMITED représente **29 %** des dépenses de fonctionnement du budget TEOM.

→ La tarification

La TEOM

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la TEOM a été généralisée à l'ensemble du territoire de la communauté de communes

Pour rappel, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation et du taux déterminé par la collectivité en charge de la gestion des déchets, la communauté de communes Mellois en Poitou sur notre territoire.

La TEOM permet de financer l'ensemble des prestations de collecte (OM, PAV, centres de valorisation, ...), de gestion des flux, de prévention et de modernisation des équipements. Au-delà de la gestion des déchets, cette taxe s'inscrit dans une politique plus générale visant l'occupation des surfaces bâties (taux d'occupation et urbanisme) et la solidarité communautaire.

La Redevance Spéciale

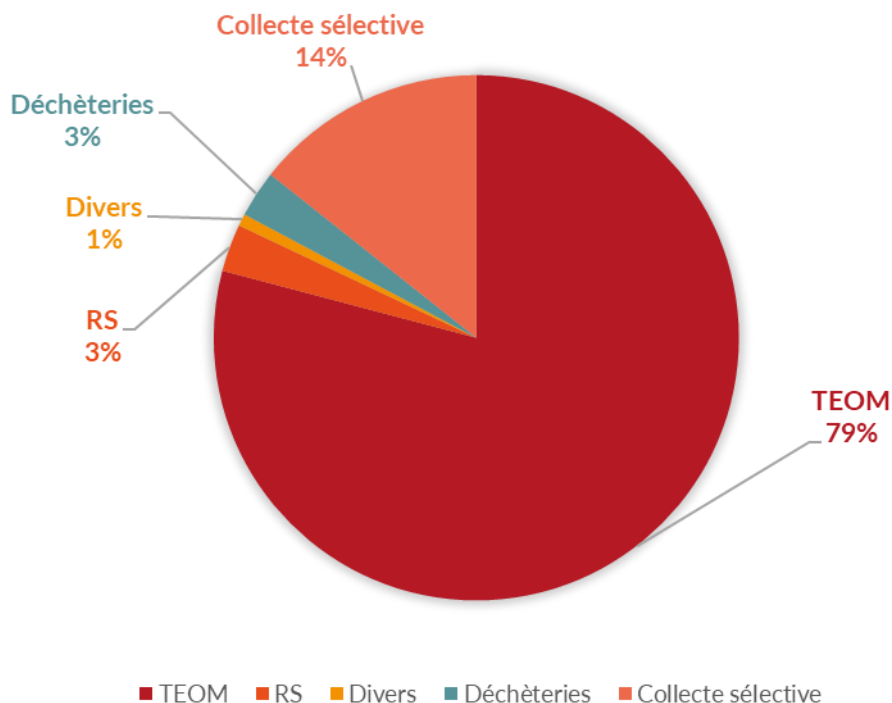
Informations page 14

La tarification des professionnels en déchèteries

Informations page 14

→ Les types de recettes

REPARTITION PAR TYPE DE RECETTES



La TEOM représente 79% des recettes globales en 2025 contre 82% en 2024. Les ventes de matériaux issus de la collecte sélective sont à hauteur de 14% contre 20% en 2022 malgré la hausse du geste de tri, ce qui s'explique par la chute importante des prix de reprise des matériaux de ces dernières années. Le remaniement de la redevance sur le 2^e semestre représente 3% des recettes en 2025 contre 1% en 2024, ce qui permet de diminuer la part de contribution des redevables de la TEOM.

BILAN FINANCIER

→ Les modalités de financement

À la suite de la généralisation de la TEOM en 2020 et 2021 avec un effet d'aubaine en 2020, expliquant la baisse du produit entre ces 2 années. La hausse du produit de la TEOM entre 2021 et 2022 est due à l'évolution des bases, le taux n'ayant pas été modifié. On constate une baisse de la vente de matériaux de plus de 420 000€ entre 2022 et 2023 en raison de la fluctuation du marché. Face aux enjeux de la politique, l'augmentation des coûts de traitements des déchets, les investissements nécessaires et la chute des prix de revente des matériaux, une hausse de la TEOM a été votée en 2023 ainsi qu'un remaniement de la redevance spéciale en 2025.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE

S²LOW

Objets		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
TOTAL TEOM		4 575 871,63	4 580 621,00	5 537 326,44	5 854 132,67	6 346 290,26	7 628 164,01	8 002 333,13	8 681 489,33
DMA	Produit de la TEOM (+REOM pour de 2017 à 20	3 460 505,00	3 532 405,00	4 476 947,00	4 429 794,00	4 617 264,00	6 266 253,00	6 542 954,00	6 706 041,00
	OP d'ordre	28 165,40	28 165,40	27 756,40	28 343,40	27 366,00	27 366,00	32 777,00	31 627,21
	Remboursement autres redevables	78 962,26	85 706,83	56 547,50	71 649,34	57 276,13	83 872,50	73 802,38	31 565,47
	Subventions	98 297,00	62 905,00	58 091,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	54 005,00
OM	Ventes composteurs + conteneurs	2 110,00	7 681,00	2 912,00	3 258,00	4 098,00	3 248,00	0,00	0,00
	Soutien métaux	7 373,23	5 573,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Remboursement transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,41
	Redevance spéciale	17 026,66	15 820,60	13 469,01	48 598,80	75 592,15	80 758,31	76 428,21	247 786,47
Déchèteries / ISDI	Revente matériaux déchèteries	99 975,31	54 968,05	52 415,19	270 048,01	196 305,01	84 609,24	121 934,79	121 895,38
	Location broyeurs	870,00	2 830,00	2 020,00	3 010,00	3 430,00	2 927,00	3 125,00	4 201,00
	Pro ISDI et déchèteries	26 316,16	52 783,53	35 401,31	37 142,70	38 475,72	33 836,61	41 629,45	29 397,15
	Cartes déchèteries	110,00	40,00	60,00	0,00	280,00	85,00	792,00	1 919,00
	Ventes gravats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 031,60
	OCAD3E -ECOSYSTEM	35 543,32	26 045,22	38 475,52	40 386,27	38 953,25	41 086,30	43 600,80	46 306,65
	PMCB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
	Eco-DDS	1 634,85	4 885,72	9 682,36	6 088,04	5 738,26	5 244,89	5 244,86	5 466,76
	Eco-MAISON	43 390,39	32 908,90	47 730,05	44 414,67	44 765,59	48 076,00	24 839,50	28 832,36
	COREPILE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,00	600,00
	ECO TLC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	3 250,00
	ECOLOGIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
CS	Revente matériaux collecte sélective	211 739,90	190 917,93	119 248,01	290 601,48	497 831,69	182 718,17	236 747,96	236 526,59
	CITEO Papier	42 389,61	41 299,32	53 837,36	23 144,22	95 900,65	81 778,68	93 205,25	84 258,11
	Produits exceptionnels	5 956,61	0,00	0,00	9 364,24	0,00	4 404,83	1 182,25	0,00
	Appel à projet CITEO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 056,96	4 918,56	0,00
	CITEO	415 505,93	435 684,70	542 733,73	548 289,50	643 013,81	654 842,52	670 611,12	885 579,17

→ Le budget 2025

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges à caractère général	2 521 626,75€
012-Charges de personnel	3 036 881,64€
65-Autres charges de gestion courante	2 689 485,65€
66-Charges financières	48 026,89€
67-Charges exceptionnelles	140,50€
68-Dotations aux amortissements	0€
042-Opération d'ordre entre sections	684 667,84€
TOTAL DÉPENSES	8 980 829,27€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
013-Atténuation de charges	31 565,47€
042-Opération d'ordre entre sections	80 649,84€
70-Produits de services	643 757,17€
731-Recettes fiscales	6 709 144€
74-Subventions et participations	1 290 636,58€
75-Autres produits de gestion courante	275 444,86€
77-Produits exceptionnels	25 037,04€
78-Reprise sur provisions et dépréciations	4 539,28€
TOTAL RECETTES	9 060 774,26€
RÉSULTAT	79 944,26€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
13-Subventions d'investissement reçues	0€
16-Emprunts et dettes	249 222,40€
20-Immobilisations incorporelles	25 174,26€
204-Subventions d'équipement versées	14 090,71€
21-Immobilisations corporelles	544 017,48€
23-Immobilisations en cours	318 883,53€
040-Opération d'ordre entre sections	80 649,84€
041-Opérations patrimoniales	43 411,71€
TOTAL DÉPENSES	1 275 449,93€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-Opération d'ordre entre sections	684 667,84€
10-Dotations	140 841,07€
13-Subventions d'investissement reçues	41 621,50€
16-Emprunts et dettes	0€
041-Opérations patrimoniales	43 411,71€
TOTAL RECETTES	910 542,12€
RÉSULTAT	- 364 907,81 €

BILAN FINANCIER

LE COUT AIDÉ

Coût aidé : ensemble des charges moins les produits industriels (vente de matériaux...), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques.

La matrice compta coût est un outil mis au point par l'ADEME pour aider les collectivités à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets. Elle est utilisée pour identifier des pistes de maîtrise des coûts, alimenter la réflexion pour la prise de décision et communiquer sur les données.

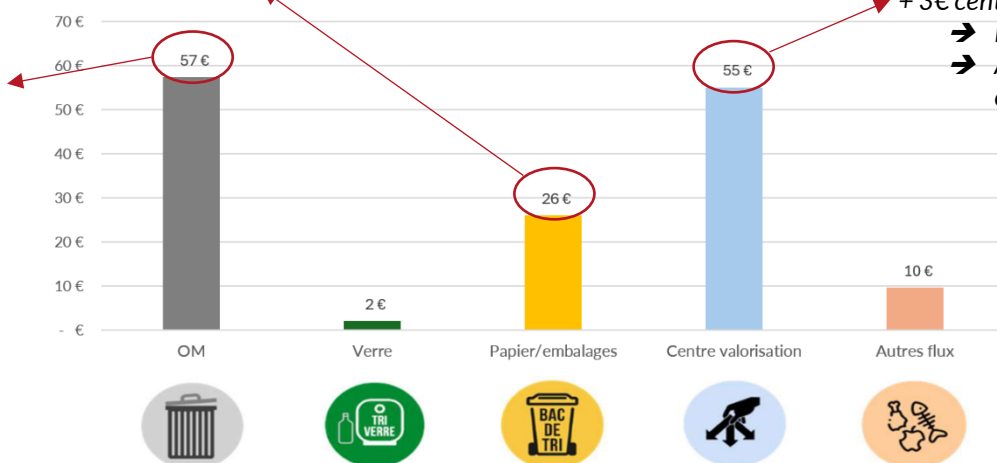
+ 10€ papier/emballages :

- Augmentation coûts de tri
- Baisse vente de matériaux

+ 5€ OM :

- Augmentation coûts SMITED

Coût aidé €HT/hab - 2025

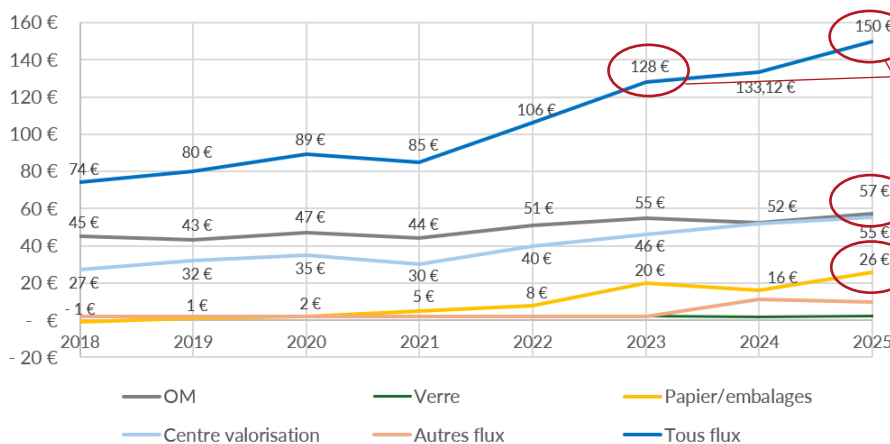


+ 3€ centres valorisation :

- Investissements
- Augmentation coûts SMITED

*Données non consolidées par l'ADEME à la date d'écriture du rapport

Evolution du coût aidé



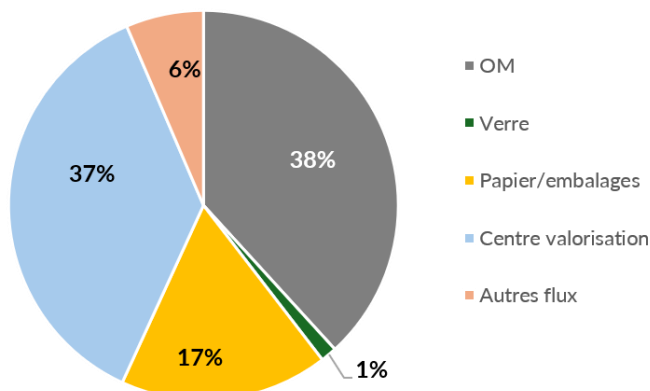
- Augmentation de la TGAP
- Investissements : base vie, déchèterie de Lezay, fin du déploiement...

- Augmentation des coûts de tri
- Augmentation des coûts du SMITED

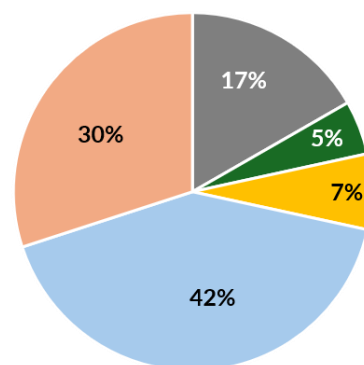
- Revente des matériaux en baisse

*Données non consolidées par l'ADEME à la date d'écriture du rapport

Coût aidé €HT/hab



Ratio kg/hab



*Données non consolidées par l'ADEME à la date d'écriture du rapport

Les OM représentent 17% des tonnages mais 38% du coût.

→ Flux le plus cher

Les centres de valorisation représentent 42% des tonnages mais 37% du coût.

PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 079-200069755-20260629-C25_06_2026_07-DE



→ De la gestion des déchets à la **gestion des ressources**



LIMITER LES DÉCHETS

✓ - 15% d'Ordures Ménagères en 2027 (année de référence 2019)

✓ - 39% de déchets issus de centres de valorisation (année de référence 2019)



AUGMENTER LA VALORISATION

✓ Déploiement du tri hors foyer dans les communes

✓ Mise en place de nouvelles filières



ADAPTER ET INNOVER

✓ Préparation du nouveau **programme local de prévention des déchets**

✓ Optimisation des activités

✓ Recherche d'actions efficaces et innovantes

✓ Proposition de nouveaux projets



MODIFIER LE REGARD

✓ Communiquer autrement

✓ Proposer des alternatives

✓ Expliquer et motiver



TRAVAILLER EN COLLABORATION

✓ Être au plus proche des communes

✓ Multiplier les partenariats avec les acteurs

✓ Travailler au-delà du territoire